

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Annaïg LE BRUN
Fonction : Instructrice du domaine public fluvial
Tél. : 02 98 34 92 50
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : 2025-SEVAD-MO-OC004bis

Rennes, le 5 novembre 2025

Objet : rétrécissement chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du Service Valorisation touristique et Développement durable ;

Considérant que des travaux de raccordement au réseau électrique, bief de Le Boël, doivent être réalisés du 24 novembre au 8 décembre 2025 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers ;

Arrête :

Article 1 - Prescription

L'accès au chemin de halage, bief de Le Boël à proximité de la base de canoë-Kayak sur la commune de Guichen, est rétréci à une largeur d'1,50m pour tous les usagers.

Du 24 novembre au 8 décembre 2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise BOUYGUES.

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de GUICHEN.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service Valorisation touristique
et Développement durable

Véronique VÉRON